Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 73 (2001)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: ASH : flash forum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

flash – forum

Pour coopératives et fondations d'habitation

Nouvelle loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée

Avez-vous encore des questions sur la TVA ?

Par lettre du 12 juin 2001, le Service juridique de l'ASH Suisse a attiré l'attention des membres sur l'assujettissement à la TVA des travaux de construction.
Sociétés immobilières et également coopératives de construction et d'habitation, lesquelles mettent à disposition des logements à louer, transforment ou rénovent, deviennent assujetties à la TVA si les travaux dépassent la somme de Fr. 75'000.- par année. Beaucoup de coopératives n'ont pas déclaré ces "prétendues" prestations à soi-même. Que faire ?

But
Les participants peuvent juger, si leur société est assujettie et décider comment elle doit se comporter vis-à-vis de l'Administration fiscale.

Contenu
Réponse aux questions des participants telles que :

- Est-ce que notre coopérative est assujettie si elle a rénové, en 1999, des cuisines et salles de bain pour Fr. 70'000.- ?
- Nous avons réalisé chaque année des travaux d'entretien pour plus de Fr. 80'000.- et nous n'avons jamais établi de décomptes, que devons-nous faire ?
- Nous avons effectué de nouveaux aménagements extérieurs, ceux-ci sont-ils aussi assujettis ?
- Notre organe de contrôle est-il responsable s'il n'a pas attiré notre attention sur notre responsabilité eu égard à l'assujettissement à la TVA ?
- Nous ne disposons pas d'un système informatique apte à traiter la TVA, que devons-nous faire ?
- Est-ce que le comité porte une responsabilité personnelle pour un montant échu pas encore payé ?
- Pouvons-nous augmenter les loyers, si nous devons payer un montant important (rétroactif) ?

Destinataires
Membres de comités, responsables financiers, directeurs, comptables de coopératives et de fondations d'habitation.

Particularité
Les participants au forum ont la possibilité d'exposer leurs problèmes, leurs questions seront réceptionnées par le secrétariat de l'ASH romande, jusqu'au 15 décembre 2001.

Date / Durée Jeudi 24 janvier 2002, 14h15 – 17h00

Lieu
Hôtel de LA NAVIGATION, Place de la Navigation, Lausanne-Ouchy (accès en voiture : parking souterrain face à l'Hôtel, accès par le train : gare CFF - Ouchy par le Metro-LO)

Finance
Membres Fr. 70.- / non-membres Fr. 90.-

Intervenant
Jean-Marie Rohrbasser, expert-fiscal, Division principale TVA, Berne

Modération
Dr Salome Zimmermann, Avocate, Cheffe Service juridique ASH Suisse, Zürich.

Inscription
Sera close le 18 janvier 2002 (le paiement tient lieu d'inscription définitive)
ASH- section romande, av. du Grey 7, 1000 Lausanne 22, tél. 021 648 39 00